

# Prêt travaux

# SNCF Habitat

## Qui peut en bénéficier ?

Tous les collaborateurs SNCF\*, retraité(e)s SNCF, veuf(s) ou veuve(s) d'agents ou de retraité(s) SNCF propriétaires occupants qui ont des revenus inférieurs aux plafonds de ressources du Prêt Locatif Social (PLS) et bénéficiant d'au moins une subvention (ANAH, collectivités publiques...)

\* SNCF SA, SNCF RESEAU, SNCF VOYAGEURS, GARES & CONNEXIONS et FRET SNCF

## Pour quels projets ?



L'amélioration et la mise aux normes de l'habitat liées à la rénovation énergétique (ex : changement de mode de chauffage, des fenêtres, amélioration de l'isolation...).



Adaptation du logement aux personnes en situation de handicap (ex : rampe d'accès pour fauteuil roulant...).



L'amélioration et l'adaptation de l'habitat pour le maintien à domicile des personnes âgées (ex : douche à l'italienne...).



La sortie de l'habitat insalubre et la mise aux normes de décence.



Le préfinancement du crédit d'impôt sur les travaux imposés dans le cadre du volet Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

## Caractéristiques du prêt :



- Durée de remboursement adaptée à la capacité financière de l'emprunteur sous condition d'une durée maximale de 15 ans fixée par SNCF Habitat.
- Sans intérêt.
- Sans frais de dossier.
- Assurances décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Incapacité Totale de Travail (ITT) obligatoires.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



## Exemple représentatif :

Pour un prêt travaux d'un montant de 22 000 € sur une durée totale de 10 ans, décaissé en une seule fois, le remboursement s'effectue en 120 mensualités de 188,83 €. La mensualité tient compte de l'assurance décès invalidité obligatoire (5,50 € / mois à titre indicatif) et peut varier selon la situation des souscripteurs et de l'assurance choisie. Taux Annuel Effectif Global fixe hors assurances (TAEG) : 0 %. Taux Annuel Effectif Global fixe avec assurances (TAEG) : 0,59 %. Coût total du crédit avec assurances : 22 660 €. Frais de dossier : 0 € ; Montant total dû de 22 660 € dont 0 € d'intérêts.

### Contactez-nous :

contact@snchabitat.fr  
09 86 87 75 75  
(coût d'un appel local)

ou scannez ce QR code pour plus d'informations



## SNCF HABITAT

FILIALE DU GROUPE ICF HABITAT

